



*Les particuliers désireux d'organiser leurs obsèques de leur vivant sont de plus en plus nombreux.*

*Le contrat de prévoyance obsèques est un contrat d'assurance-vie qui permet de financer vos obsèques de votre vivant, accompagné par un professionnel dûment habilité avec lequel vous aurez défini à l'avance la nature des prestations.*

*Ce type de contrat dit « en prestations d'obsèques » assure non seulement le versement d'un capital mais aussi l'organisation des funérailles. Vous épargnez ainsi à vos proches des formalités et démarches tout en les libérant de soucis matériels et financiers.*

#### AVANTAGES DU CONTRAT EN PRESTATIONS D'OBSÈQUES

- L'organisation de vos obsèques est définie à l'avance et vous êtes ainsi assuré du respect de vos volontés ;
- Les **pompes funèbres que vous avez choisies** sont bénéficiaires de votre contrat ;
- Le capital de votre contrat est **obligatoirement alloué à vos obsèques**.
- Ainsi, vous décidez librement et dans le détail, du déroulement de vos obsèques : inhumation ou crémation, cérémonie civile ou religieuse, choix du cercueil, de la sépulture, des fleurs ...
- L'organisation de vos obsèques est précisément définie au sein d'un **devis établi avec l'aide de votre conseiller funéraire**.
- Véritable professionnel de pompes funèbres et marbrerie, soucieux de rester toujours au plus près de vos préoccupations et de vos souhaits, il vous réservera une **écoute attentive et un conseil personnalisé**.
- **Vos volontés** exprimées au sein de votre devis sont modifiables à tout moment en vous adressant à votre conseiller funéraire (art. 11 et 12 de la loi n° 2004-1343 du 9.12.04). Elles **seront conservées vous assurant de leur respect le moment venu**.

## APPORTER UN VÉRITABLE SOULAGEMENT A SES PROCHES

Grâce à Suli Prévoyance Obsèques, vous épargnez à vos proches des formalités et démarches, tout en les libérant de soucis matériels et financiers.

Sur simple appel téléphonique (7 j/7 et 24h/24), vos proches sont accompagnés par le professionnel que vous aurez choisi pour organiser vos obsèques.

Il saura également conseiller vos proches pour les démarches à réaliser après un décès.

### Une assistance conçue tout spécialement pour répondre aux besoins de votre famille

En cas de décès survenant à plus de 50 kilomètres du domicile, le transport du corps est organisé et pris en charge jusqu'au lieu d'inhumation en France Métropolitaine.

**Cette garantie est valable partout dans le monde, sans coût supplémentaire.** En cas de décès accidentel, Suli Prévoyance Obsèques propose, si nécessaire, un précieux soutien psychologique à vos proches, ainsi que les coûts de transports ou encore la garde de vos animaux domestiques pendant un mois.

### Modalités d'adhésion

L'adhésion au contrat Suli Prévoyance Obsèques est possible :

- Jusqu'à 94 ans inclus,
- Avec une simple question relative à votre état de santé.

**Les primes sont encaissées exclusivement par AVIVA Vie**, assureur mondial de 1<sup>er</sup> plan. Ainsi, vous êtes garantis de la pérennité de vos capitaux.

Suli Prévoyance Obsèques vous propose  
des formules de financement adaptées à votre situation

Vous pouvez répondre par la négative à la question suivante :  
« *Etes-vous, à votre connaissance, atteint d'une maladie grave* » ?

Dans ce cas, vous bénéficiez d'un tarif dégressif en fonction de votre âge, en choisissant l'une des trois options de prévoyance.

- **Si vous êtes âgé de 40 à 79 ans inclus** au jour de votre adhésion, vous pouvez financer le capital destiné à vos obsèques par une formule de prévoyance à prime unique.
- **Si vous êtes âgé de 40 à 84 ans inclus** au jour de votre adhésion, vous pouvez opter pour des formules de financement à prime mensuelles :
  - primes temporaires (3 ans, 5 ans, 7 ans ou 9 ans),
  - ou primes viagères.

Vous êtes âgé(e) de plus de 85 ans ou vous ne pouvez pas répondre par la négative à la question relative à votre état de santé ?

Dans ce cas, vous pouvez tout simplement **adhérer à l'option épargne** en réglant le montant du devis funéraire, majoré des droits d'entrée.

Cette option peut être souscrite jusqu'à 94 ans inclus.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez,  
vous bénéficiez de tous les avantages du contrat Suli Prévoyance Obsèques

- Il n'y **aucun délai de carence** : la garantie prend effet dès l'enregistrement du contrat, sous réserve du bon encaissement de votre prime,
- Les **garanties d'assistance, et notamment le rapatriement mondial**, sont incluses dans votre contrat, sans coût supplémentaire,